

M. FLEMING: D'après ce que je comprends, vous dites que la différence peut remonter assez loin en arrière mais pouvez-vous nous expliquer brièvement la différence de profit qui existe présentement entre Toronto et Montréal?

M. LOFTUS: C'est une firme qui a produit cette différence avec l'es-compte qui existe présentement à Toronto et, naturellement, tous les boulangers emboîtèrent le pas. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, monsieur Fleming, mais je l'espère.

M. FLEMING: Vous avez expliqué comment la différence s'est produite. Je comprends qu'elle date de de deux ou trois ans et vous dites qu'elle se continue.

M. LOFTUS: C'est exact.

M. FLEMING: Je me demande s'il existe des différences dans les conditions de la concurrence ou autrement, entre ces deux villes, pour expliquer d'un mot la différence qui existe aujourd'hui entre la marge de profit de ces deux villes.

M. LOFTUS: Il n'y a aucune raison.

M. BEAUDRY: En d'autres termes, monsieur Loftus, le prix fixé, le prix de vente au détaillant à Montréal est un prix différent de celui qui est donné au commerce de détail à Toronto et, à votre avis, il est complètement arbitraire.

M. LOFTUS: Oui.

M. BEAUDRY: Il ne provient pas d'un facteur du prix de revient ou influençant ce coût de revient?

M. LOFTUS: C'est un effet de la concurrence.

M. LESAGE: Le coût est le même.

M. BEAUDRY: Il ne dépend d'aucun facteur influençant vos frais de production hors ce que vous avez déjà signalé dans ce tableau, .05 de cent d'augmentation pour la farine et environ .04 de cent pour le coût de livraison.

M. LOFTUS: C'est tout juste une coutume, une affaire de concurrence.

M. BEAUDRY: Oui, mais je répète qu'à votre avis c'est un acte complètement arbitraire. Il ne relève d'aucun facteur du coût de revient?

M. LOFTUS: C'est cela.

M. BEAUDRY: Vous avez choisi de vendre au boulanger de Toronto à 12¹/₂ cents et à 12 cents à Montréal?

M. LOFTUS: C'est 12 cents à Montréal.

M. LESAGE: Les gens de Montréal paient pour ceux de Toronto.

M. LOFTUS: Non.

M. LESAGE: J'aimerais avoir une réponse sur ce point. Il existe dans vos opérations générales une perte de .08 sur les marques régulières livrées aux magasins.

M. LOFTUS: Vous devriez discuter plus à fond, messieurs, la question des rabais. Je suis assez au courant, mais peut-être certaines personnes devraient-elles déterminer ce qui constitue un juste rabais pour une épicerie. C'est un sujet qui pourrait nous procurer des éclaircissements et je souhaiterais que vous puissiez l'entamer ou que quelqu'un d'autre puisse le mettre sur le tapis.

M. LESAGE: Mais il est une compensation acquittée par le détaillant montréalais?

M. LOFTUS: Non, le prix au détaillant à Montréal est exactement celui de Toronto.